



CTRPN

COMITE TECHNIQUE DE RESEAU DE LA DGPN

POINT B4

PROJET DE TEXTE FORMATION INITIALE ET CONTINUE MOTOCYCLISTES PN

Projet d'instruction modifiant les Instructions du 21 Août 2007 relatives à la formation initiale et à la formation continue spécialité motocyclistes police nationale

L'UNSA POLICE souligne la qualité du travail de la direction de la formation dans la rédaction de cette nouvelle instruction

Dans un dialogue constructif qui a débuté lors de notre réunion bilatérale préparatoire du 13 février 2018, nous avons pu finaliser une instruction permettant des avancées notoires pour les Motocyclistes de la Police Nationale



- La limite d'âge d'accessibilité au stage de formation initiale est supprimée
- Les gardiens de la paix doivent être titulaires au moment de leur entrée en formation
Auparavant, les fonctionnaires devaient être titulaires depuis au moins un an, au 31 décembre de l'année précédant le stage



Le candidat à la formation motocycliste doit posséder le permis de conduire de catégorie « A » sans restriction d'âge ou le permis « A2 » pour ceux âgés de 24 ans révolus

- La durée de formation passe de 15 à 14 semaines



- La durée de validité du stage de recyclage périodique passe de 5 à 6 ans
- Suppression de l'épreuve sportive éliminatoire du stage reprise de spécialité
- En cas de blessures, l'arrêt maximum sera relevé à 96 heures au lieu de 72 heures actuellement

L'UNSA POLICE obtient la non accessibilité des brigadiers-chefs au stage de formation initiale en raison des difficultés notoires et exponentielles d'avancement dans les services motorisés pour ce grade ainsi que pour des raisons de compétences professionnelles

un jeune brigadier-chef en sortie de stage de formation initiale aurait pu se retrouver chef de service ou chef de brigade sans aucune compétence et expérience professionnelle avec sous ses ordres des motocyclistes expérimentés et aguerris



L'administration nous fait part de son projet de mise en place d'un mouvement profilé en 2019 qui fera l'objet d'une concertation dans les prochaines semaines avec les organisations syndicales représentatives.

L'UNSA POLICE s'oppose au mouvement profilé pour ces spécialistes qui permet à l'administration de muter les fonctionnaires sur dossier, sans tenir compte de leur ancienneté et de leur situation familiale

L'UNSA POLICE obtient la mise en place d'un groupe de travail spécifique motocycliste

Ce groupe de travail devra établir le **référentiel motocyclistes**, par la mise en place d'une cartographie de toutes les unités motocyclistes à l'instar de ce qui existe déjà en CRS

Pour l'UNSA POLICE ce dossier doit faire l'objet d'un suivi spécifique sous la responsabilité de la DGPN.

La cartographie des FMU est devenue indispensable.

Cette cartographie réalisée, une nomenclature pourra et devra alors être établie

Une fois cette cartographie et nomenclature effectuées au plan national avec les **effectifs de référence et les effectifs réalisés pour chacun des services motorisés** les choses seront clarifiées **et le mouvement profilé n'aura aucune justification !!!**

Ce référentiel permettra **UNE TRANSPARENCE** sur les effectifs de chaque service motorisé notamment sur les services en SOUS EFFECTIFS pour les postes à pourvoir en mutation

La gestion RH hasardeuse de l'administration durant ces dernières années doit cesser. Cette gestion a abouti à la baisse des effectifs motocyclistes et à une crise de cette spécialité

L'UNSA POLICE privilégie les demandes des collègues en attente de mutation !!!

L'UNSA POLICE demande une réelle reconnaissance de la spécialité

L'UNSA POLICE transmettra des propositions concrètes dans les prochaines semaines

L'UNSA POLICE, le seul syndicat technique et revendicatif qui défend rationnellement tous les motocyclistes de la Police Nationale !!!